

Le petit journal de l'orgue de Bayon – n° 1 – octobre 2004

L'avancement du projet

La dernière Assemblée Générale, le 3 novembre 2003, avait décidé de proposer à la commune que l'association finance l'avant projet à hauteur de 50% conjointement avec elle. Le conseil municipal a examiné notre proposition et a considéré que la commune, qui a d'autres priorités, ne devait pas participer financièrement à la restauration de son orgue.

Dans sa réunion du 19 décembre 2003, notre Conseil d'Administration a examiné les conséquences de ce refus. Il s'est posé la question de la poursuite de l'activité de l'Association qui devra, pour mener le projet à son terme, prendre en charge la totalité du coût de la part non subventionnée. Un vote à bulletins secrets a eu lieu pour répondre à la question « faut-il continuer ? ». Résultat du vote : 8 oui et 1 blanc.

La commune reste cependant le point de passage obligé pour l'obtention de subventions et elle seule, en tant que propriétaire de l'instrument, est habilitée à passer le marché avec le maître d'œuvre et à commander l'avant projet.

Pour continuer d'avancer sur ce projet, le CA a décidé de proposer à la commune de financer entièrement l'Avant projet d'un montant de 2.800 euros HT. Une convention (voir ci-après), mise au point entre le maire de Bayon et le président de l'association et validée par les services administratifs (sous-préfecture, percepteur) a été acceptée par le Conseil Municipal.

Dans sa réunion du 30 mai 2004, le CA a retravaillé la question de l'implantation de l'orgue pour essayer de palier aux inconvénients résiduels du projet retenu. La tribune (niche) actuelle posant des problèmes d'acoustique et d'exiguïté. Les deux options « nouvelle tribune plus bas » et « implantation au fond du chœur » sont mises à l'étude. Après deux réunions techniques avec la Commission Diocésaine d'Art Sacré en juin et la Commission de Musique Liturgique début juillet, l'idée d'une implantation dans le chœur est abandonnée et celle d'une implantation pour partie dans la niche actuelle et pour partie sur une nouvelle tribune est approfondie.

Fin juillet, une réunion technique en présence du maître d'œuvre, Christian Lutz, a permis d'affiner cette solution qui sera présentée comme avant-projet. Ce document sera disponible fin octobre.

Michel CLAIRE
Président

Quelle esthétique pour le nouvel orgue de Bayon ?

La reconstruction du Grand Orgue de Bayon se fera dans une esthétique d'orgue bien précise qui tirera parti du patrimoine existant. L'ensemble de l'instrument actuel est de style romantique, c'est l'orgue pour interpréter la musique du 19^{ème} siècle comme celle de Franck, Schumann, Brahms... Sa composition se caractérise par une présence importante des jeux de 16 et 8 pieds, en dépit des jeux aigus, l'ensemble étant répartis sur plusieurs claviers, dont au moins un est expressif. Il a pour but de produire des effets de crescendo et diminuendo, très utilisés à cette époque, par l'ouverture et fermeture de la boîte contenant les tuyaux de ce clavier. Contrairement à l'orgue baroque ou classique, qui est plutôt 'brillant' dans ses sonorités, l'orgue romantique se définit comme 'sombre' dans ses timbres.



La reconstruction de l'orgue de Bayon va amener l'orgue à 33 jeux ce qui correspond d'une part à la taille de l'église et d'autre part à la taille d'un instrument sur lequel on peut interpréter non seulement la musique romantique mais aussi la grande musique symphonique pour orgue comme celle de Widor par exemple.

Il se composera donc d'un grand nombre de jeux de 16 et 8 pieds, tuyaux de grande taille, mais aussi de quelques jeux plus 'classiques' pour avoir un ensemble le plus complet possible. Le récit expressif sera bien fourni en jeux pour un rendu optimal de la musique. Une telle composition impose

bien sûr d'avoir un buffet d'orgue conséquent. Seul le buffet du positif de dos sera ancien, le grand buffet sera entièrement neuf, de plus de 7 mètres de haut sur 6 mètres de large. L'ensemble de plusieurs tonnes prendra place sur la nouvelle tribune pour une diffusion optimale du son. Un instrument de ce style et de cette taille pourra, pourquoi pas, être comparé avec les instruments de saint Epvre, Saint Nicolas et de Saint Sébastien.

Jean-Baptiste DIDIER
Vice-président

Le bilan financier

Recettes		Dépenses	
Cotisations	420,00 €	Assurance	102,18 €
Dons divers	92,50 €	Secrétariat	35,80 €
Animations	1.858,69 €	Dons chorales	150,00 €
(concerts, repas, marché de Pâques)		Frais animations	388,06 €
		Matériel orgue	66,23 €
	2.371,19 €		742,27 €

Bilan 2004 : 1.628,92 €
Avoir précédent : 2.269,72 €
Nouvel avoir : 3.898,64 €

Mariette DIDIER
Trésorière

Les activités en 2004

Concert du 15 novembre par le chœur Nancy Ducale

Très beau concert de grande qualité. Public peu nombreux mais tout de même 200 euros de bénéfice. La chorale a été satisfaite d'avoir été très bien accueillie avant et après le concert.

Repas raffiné à la campagne du samedi 6 mars 2004

Satisfaction générale pour cette première édition. Le fait qu'il n'y ait eu que 30 couverts a permis de rôder la formule. D'un avis unanime, le dimanche midi serait préférable au samedi soir. La période est bien choisie. Le CA a décidé de reconduire le « repas raffiné à la campagne », un dimanche midi, début mars 2005, à Loromontzey. L'aspect convivial a été apprécié et pour le conserver, il ne faut pas aller au delà de 60 couverts.

Marché de Pâques du jour des Rameaux

Le stand était moins achalandé que l'an dernier et il y a eu un peu moins de vente mais le résultat reste très satisfaisant. Après débat, le CA convient qu'il n'y a pas de meilleur jour pour le faire et que les ventes ne peuvent pas s'accroître outre mesure. Le CA décide de reconduire le Marché de Pâques le jour des Rameaux 2005.

Concert de la Marjolaine du 2 mai 2004

L'assistance nombreuse et généreuse s'est montrée très satisfaite de la prestation. Le bénéfice est de 300 euros.

Edition d'une nouvelle version de la plaquette

La plaquette a été actualisée et comporte un formulaire qui permet de participer au parrainage des tuyaux. Un document affiché au fond de l'église mentionnera les parrains et les tuyaux parrainés.

La convention commune / association

Dans le cadre du projet de restauration de l'orgue DIDIER – VAN CASTER de l'église Saint Martin de Bayon, instrument propriété de la Commune de Bayon, l'Association des Amis de l'Orgue de Bayon accepte de financer intégralement le montant de l'Avant Projet.

La commune de Bayon accepte de signer l'acte d'engagement du marché négocié de maîtrise d'œuvre avec monsieur Christian Lutz, technicien conseil qui a effectué la pré étude pour le compte de la Commune de Bayon.

La commune de Bayon accepte de commander au maître d'œuvre l'Avant Projet qui représente la première phase de l'opération pour un montant de 2.800 euros HT soit 3.348,80 euros TTC.

Le fait de signer le marché de maîtrise d'œuvre et de commander l'Avant Projet n'implique pas la Commune de Bayon dans le financement de la restauration de l'Orgue et ne l'oblige pas à mettre en œuvre les phases suivantes de l'opération.

Lorsque le maître d'œuvre aura livré l'Avant Projet et envoyé la facture correspondante, l'Association des Amis de l'Orgue de Bayon s'engage à régler le montant TTC du titre de recettes émanant du Trésor Public soit 3.348,80 euros.

BULLETIN D'ADHESION

Pour participer à la vie de l'Association et décider lors des votes en Assemblée Générale

Nom : Prénom :

Adresse :

Téléphone :

e-mail :

Je souhaite (ré)adhérer à l'Association des Amis de l'Orgue de Bayon

je joins un chèque de 10 € à l'ordre de « association des amis de l'orgue de Bayon »

à retourner à :

Mariette DIDIER
30, rue Principale
54290 LOROMONTZEY